

PRO CO RE P r o s t i t u t i o n C o l l e c t i f R é f l e x i o n

PRO KO RE P r o s t i t u t i o n K o l l e k t i v R e f l e k t i o n

Pour la Suisse romande : c/o Aspasia, Genève, Deutsche Schweiz c/o Xenia Bern

Prise de position sur l'Initiative parlementaire 13.423

Mettre fin à l'exploitation financière des femmes et hommes exerçant la prostitution

Genève, le 4 septembre 2015

PROCORE est une association qui défend les intérêts des personnes exerçant le travail du sexe en Suisse fondée en 2000. C'est un réseau ancré dans toutes les régions linguistiques du pays, regroupant 20 organisations membres et des personnes individuelles. **PROCORE** s'engage particulièrement pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des travailleuses et travailleurs du sexe (TdS) et reconnaît la prostitution comme une réalité sociale et un travail. **PROCORE** combat aussi la traite des êtres humains, la stigmatisation et l'exclusion sociale des personnes exerçant le travail du sexe.

PROCORE vous demande de voter contre l'initiative parlementaire 13.423 :

Il y a suffisamment d'outils dans le droit civil et dans le droit pénal.

La notion d'usure est déjà réglée dans le droit du logement.

L'argumentation est très émotionnelle et part du principe que les TdS sont essentiellement des victimes et n'ont pas la capacité d'autodétermination.

Les TdS sont des acteurs économiques. L'expérience montre que ce type de loi évolue souvent comme outil de répression contre les TdS.

Cette initiative va avoir des conséquences négatives sur l'intégrité des TdS.

Dans le code des obligations (CO), les contrats oraux sont réglementés : il faudrait juste l'appliquer. Une partie des lois cantonales sur la prostitution sont en contradiction avec le CO à ce sujet.

Cette initiative ouvre les portes aux interprétations arbitraires.

C'est une mise sous tutelle et non un soutien à l'autodétermination.

Le travail du sexe doit être soumis au droit civil et non au droit pénal.

Cette initiative va à l'encontre du mouvement mondial voté par Amnesty International le 11 août dernier à Dublin pour la protection des droits fondamentaux des travailleurs et des travailleuses du sexe et la dépénalisation de la prostitution :

<http://www.amnesty.ch/fr/sur-amnesty/docs/2015/questions-et-reponses-protection-des-travailleurs-et-travailleuses-du-sexe>

Merci de votre attention et de voter contre cette initiative 13.423